

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (16) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, SORCE Rose-Marie, EMONET Elisabeth, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, DEHOORNE Michaël, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (9)

Hervé BANCOD a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER
François CABY a donné pouvoir à Karine LAMY-QUIQUE
Gérard PASTOR a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Catherine COURTOIS a donné pouvoir à Frédéric GONDA
Carole GARDET a donné pouvoir à Sylvia BUREL
Aude SCOTTON a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Kamila MORISET a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à Grégory de LA CHAPELLE
Vincent GASCA a donné pouvoir à Michaël DEHOORNE

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 21/09/22
Et publication le : 21/09/22
Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) : Chantal CHARVIN, Corinne LETEROUIN, Véronique CANET, Flavien LEGER.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Michaël DEHOORNE a été élu secrétaire de séance.

ACQUISITION DES PARCELLES AN134, AN135p, AN136p, AN137p, AN138, AN139p, AN140, AN147, AN177, AN315, AN318p ET D553, SITUÉES AUX LIEU-DIT CHEZ SEYTEUR, LA RIVAZ EST ET LE VILLARET

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

Les parcelles AN134, AN135p, AN136p, AN137p, AN138, AN139p, AN140, AN147, AN177, AN315, AN318p et D553 sont situées aux lieu-dit Chez Seyteur, La Rivaz Est et Le Villaret. Elles sont classées en zone agricole au plan local d'urbanisme et en bordure d'une zone urbanisée.

Référence cadastrale	Lieudit	Surface
AN 134	Chez Seyteur	3 201 m ²
AN 135p	Chez Seyteur	1 128 m ²
AN 136p	Chez Seyteur	2 558 m ²
AN 137p	Chez Seyteur	1 023 m ²
AN 138	Chez Seyteur	2 335 m ²
AN 139p	Chez Seyteur	3 801 m ²
AN 140	Chez Seyteur	2 748 m ²
AN 147	Chez Seyteur	538 m ²
AN 177	Le Villaret	26 m ²
AN 315	Chez Seyteur	125 m ²
AN 318p	Chez Seyteur	3 249 m ²
D 553	La Rivaz Est	79 m ²

Afin de préserver le caractère agricole du secteur, il est proposé d'acquérir ces parcelles d'une superficie totale de 20 811 m², au prix de 41 622 € soit 2€/m².

Les propriétaires ont donné un avis favorable à cette acquisition.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour l'acquisition des parcelles AN134, AN135p, AN136p, AN137p, AN138, AN139p, AN140, AN147, AN177, AN315, AN318p et D553 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 20 septembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Michaël DEHOORNE



Le Maire,
Michel BEAL

